bien battu et légèrement exhaussé au-dessus du sol extérieur. Le comble pourra être, ou entièrement libre de façon à recevoir aussi, au moyen de planchers temporaires et mobiles, du genre de ceux dont nous avons précédemment parlé, des dépôts de fourrages; ou garni, suivant sa hauteur, d'un ou plusieurs planchers à demeure, destinés, soit à recevoir de semblables approvisionnemens, soit à servir de *greniers à blé*, suivant ce que nous dirons plus tard à ce sujet.

M. DE MOREL-VINDÉ indique, comme largement *suffisant pour une ferme* de 2 à 3 charrues, un hangar de ce genre de 50 pieds de long sur 30 pieds de profondeur (environ 16 mètres sur près de 10 mètres), ce qui donne, en superficie, à peu près 42 toises ou 160 mètres.

Il indique la *dépense*, compris deux planchers dans la hauteur du comble et ce dernier couvert en tuiles, savoir :

Aux prix des environs de Paris, à	5,885 f.	» c.
Et au prix moyen du reste de la France	3521	»
Ce qui donne environ :		
Pour une toise, dans le 1er cas.	140	»
Et dans le 2e.	84	»
Et pour un mètre, dans le premier cas.	37	»
Et dans le 2e.	22	»

Ces résultats peuvent servir de renseignemens sur la dépense que pourrait occasioner la construction d'un hangar de ce genre en raison de ses dimensions.

III. *Emmagasinement des fourrages.*

Nous avons vu que *dans l'usage ordinaire*, on conserve le foin, soit en meules, soit au-dessus des étables où est logé le bétail qui doit le consommer. Dans tous les cas, THAER recommande « qu'il soit étendu d'une manière uniforme et qu'il soit serré, afin qu'il n'y reste aucun espace vide, parce que, dans de tels vides, il naît de la moisissure, et qu'il s'y rassemble de l'humidité lorsque le foin commence à suer. Quand cela arrive, il s'échauffe quelquefois au point de donner une forte vapeur. Dans ce cas, on ne saurait faire plus mal que de soulever le foin et de lui donner de l'air; il faut, au contraire, empêcher, autant que cela est possible, le concours de l'air, et, pour cet effet, fermer les volets du fenil. Il se peut qu'alors le foin fermente fortement et brunisse, mais il ne se gâtera pas, et l'on courra moins de risques qu'il ne prenne feu. C'est seulement lorsque le foin a beaucoup d'air que le gaz inflammable qui se développe en pareille circonstance, peut prendre feu; il ne faut donc pas toucher au foin qui est dans ce tas, à moins qu'on ne veuille le descendre promptement du fenil pour le refroidir et sécher.

« Si le fenil est recouvert d'un bon toit de paille, il faut mettre du foin aussi près de ce toit que cela est possible, et le serrer de manière que, du moins au premier moment, il ne reste pas d'espace entre deux; lorsque le foin n'est nullement en contact avec l'air, il se comporte à merveille pendant qu'il sue, et il conserve sa qualité dans toutes ses parties. Sous un toit de tuiles, au contraire, la couche supérieure du tas perd facilement sa saveur, prend du moisi et de l'humidité.

» Les toits cintrés en planches et recouverts de paille ou de roseaux sont sans contredit les meilleurs pour mettre à couvert la provision de fourrages destinée au bétail qui est logé dessous. »

Lorsqu'on distribue les fourrages dans les granges et fenils, il faut avoir grand soin d'attribuer à chaque sorte de bétail l'espèce qui lui convient le mieux, et de placer dans chaque fenil les foins de diverses natures, dans l'ordre où ils doivent être consommés, afin qu'on puisse les en extraire pour le service sans difficulté.

IV. *Des granges ordinaires.*

Quant à *l'emmagasinement des gerbes de blés*, les conditions que nous avons précédemment indiquées ne sont, presque toujours, qu'assez imparfaitement remplies dans les *granges ordinaires*, qui, pour la plupart, ne sont autres que de grands bâtimens fermés, dans tout leur pourtour, par des murs de maçonnerie percés de quelques baies rares et petites. Nous n'essaierons pas, toutefois, de donner ici l'indication de dispositions plus satisfaisantes, parce qu'elles doivent nécessairement varier en raison de la nature diverse des matériaux dont on peut disposer. Nous renverrons, en conséquence, cet essai à l'examen général que nous aurons à faire dans la suite de cet ouvrage des principes qui doivent présider à la disposition et à l'exécution des *constructions rurales*.

Quant à présent, nous nous bornerons à dire succinctement ce que sont les granges ordinaires, en empruntant les paroles de DE PERTHUIS, et à décrire le gerbier sur poteaux de M. de Morel-Vindé.

Les granges sont composées : 1° d'une *aire* pour le battage des grains: on lui donne ordinairement la largeur d'une travée ou ferme; 2° d'*autres travées* en nombre suffisant pour contenir les grains en gerbes des récoltes moyennes de l'exploitation; 3° d'un *ballier*, dans lequel on *conserve les balles* ou *menues pailles*, ou *pontis*, qui restent sur l'aire après le battage et le vannage des grains, et dont les bestiaux sont très-friands.

Il faut placer ces bâtimens et les *isoler dans la cour* d'une ferme, à l'endroit le plus commode, soit pour rentrer les gerbes venant du dehors, soit pour engranger celles que l'on retire des meules, soit, enfin, pour la surveillance du fermier pendant le battage des grains.

Les granges doivent être préservées de toute espèce d'humidité, et aérées le plus qu'il est possible. A cet effet, on *élève leur sol intérieur* de 33 à 50 centim. au-dessus du niveau du terrain environnant, et on pratique dans leurs murs un nombre suffisant d'ouvertures que l'on préserve de la pluie avec des auvens, et dont on interdit le passage aux animaux destructeurs par des grillages à mailles serrées. On parvient aussi à aérer et même à éclairer les combles de ces granges, en pratiquant dans leurs couvertures un nombre suffisant de petites ouvertures, ou *nids-de-pie*, grillées de la même manière, et recouvertes par des tuiles faîtières.